

# Free poursuit un de ses abonnés pour diffamation

« *La liberté n'a pas de prix* », tel est le slogan de Free, le trublion de l'Internet. Mais visiblement, la liberté a ses limites chez le fournisseur d'accès. Et un de ses abonnés en fait l'amère expérience.

Car critiquer haut et fort le FAI ne plaît guère au service juridique du groupe. Selon un communiqué de presse de l'association SOS Internaute, Free « *a en effet décidé d'attaquer un de ses clients en justice, devant la cour pénale. Motif invoqué : la diffamation* ».

Tout commence par une banale affaire de relation entre un fournisseur et son abonné. Lassé « *par le mutisme de ses interlocuteurs et les lenteurs à retrouver un accès Internet opérationnel* », un 'Freenaute' s'est lâché sur un forum en expliquant être victime d'une « *arnaque* ».

Bien que le 'post' ait été retiré du forum assez rapidement, « *les propos n'ont cependant pas échappé à Free qui a décidé de porter l'affaire devant les tribunaux. Peut-être aussi afin de se venger de ce client qui a gagné précédemment contre eux !* », explique l'association.

Cette dernière « *regrette vivement que la société Free ait recours à de tels procédés afin de faire taire tous ceux qui se plaignent, souvent à juste titre, des sérieuses difficultés qu'ils rencontrent. Bien que les propos tenus par ces internautes puissent paraître excessifs, l'association est scandalisée par cette action totalement disproportionnée qui vise bien sûr à faire des exemples ponctuels sans chercher la négociation, mais aussi et surtout à intimider quiconque à l'avenir se risquerait à des écrits trop véhéments à son encontre* ».

L'association rappelle par ailleurs que « *le fournisseur d'accès à Internet n'en est malheureusement pas à son coup d'essai. Un précédent peu glorieux existe : en mars 2006, Free avait déjà lancé des poursuites contre un autre de ses clients. Sa faute ? Avoir employé le terme « escroc » dans une formule humoristique, sur un blog où il dénonçait les problèmes auxquels lui aussi faisait face* ».

Selon la dernière enquête du magazine *60 millions de consommateurs* (4.000 réponses), 43% des internautes interrogés estiment que la hot-line de Free est efficace.